



Politique de santé et de sécurité au travail

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Version	Raison de l'amendement	Modifié par / Approuvé par	Date
0	Version originale	Janick Landry / Louis Gravel	2020-10-22

La SFP Pointe-Noire croit fermement que la santé et la sécurité du travail (SST) fait partie intégrante d'une saine gestion d'entreprise et en est un élément prioritaire. C'est pourquoi nous devons exercer nos activités de manière à protéger l'intégrité physique et psychologique de nos employés, entrepreneurs, fournisseurs et visiteurs, et ce, dans l'ensemble de nos opérations.

- L'équipe de direction s'engage à fournir un endroit de travail sécuritaire;
- Tous les employés sont responsables de garder l'environnement de travail sécuritaire;
- Tous les incidents sont évitables et nous y travaillons tous les jours;
- La direction met en place les différents outils de gestion en matière de santé sécurité et forme les employés pour qu'ils les maîtrisent. Ces outils peuvent comprendre :
 - Prends 5
 - Enquête d'accident
 - Mesures d'urgence
 - Reconnaissance (programme)
 - Objectifs annuels en SST
 - Analyse des risques
 - Inspections
 - Procédures de travail
 - Programme de formation

C'est avec un effort constant et partagé de tous, associé aux meilleures pratiques en matière de santé et de sécurité au travail que nous pourrons atteindre notre objectif de « zéro blessure », pour tous, à tous les jours.

Signée à Sept-Îles,



Louis Gravel
Président-directeur général

Date : 21.07.2020